

Département du Nord
Arrondissement de Cambrai

Commune d'INCHY

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU prescrit le : 13/04/2017

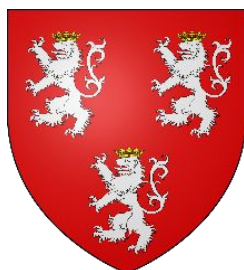
PLU arrêté le : 08/11/2024

Enquête publique du 05/05/2025 au 06/06/2025

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du :

Le Maire :
Etienne BASQUIN

0.2 Bilan de la concertation.



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
<u>LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA CONCERTATION :.....</u>	<u>4</u>
1/ AFFICHAGE DE PANNEAUX INFORMATIFS EN MAIRIE.....	4
2/ INFORMATION DANS LE BULLETIN MUNICIPAL (COURRIER DISTRIBUE DANS LES BOITES AUX LETTRES DES HABITANTS).....	7
3/ LES RÉUNIONS.....	8
4/ LE REGISTRE.....	11
<u>CONCLUSION :.....</u>	<u>11</u>

Bilan de la concertation

La délibération du Conseil Municipal de la Commune de INCHY EN CAMBRESIS pour la prescription de la révision du PLU a été prise le 13 avril 2017.

Les modalités de concertation prévues par la Commune à cette date sont les suivantes :

- *Mise à la disposition d'un registre destiné à recueillir les observations du public,*
- *Mise à la disposition du public des documents validés en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat,*
- *Information dans un bulletin municipal,*
- *Organisation d'une réunion publique.*

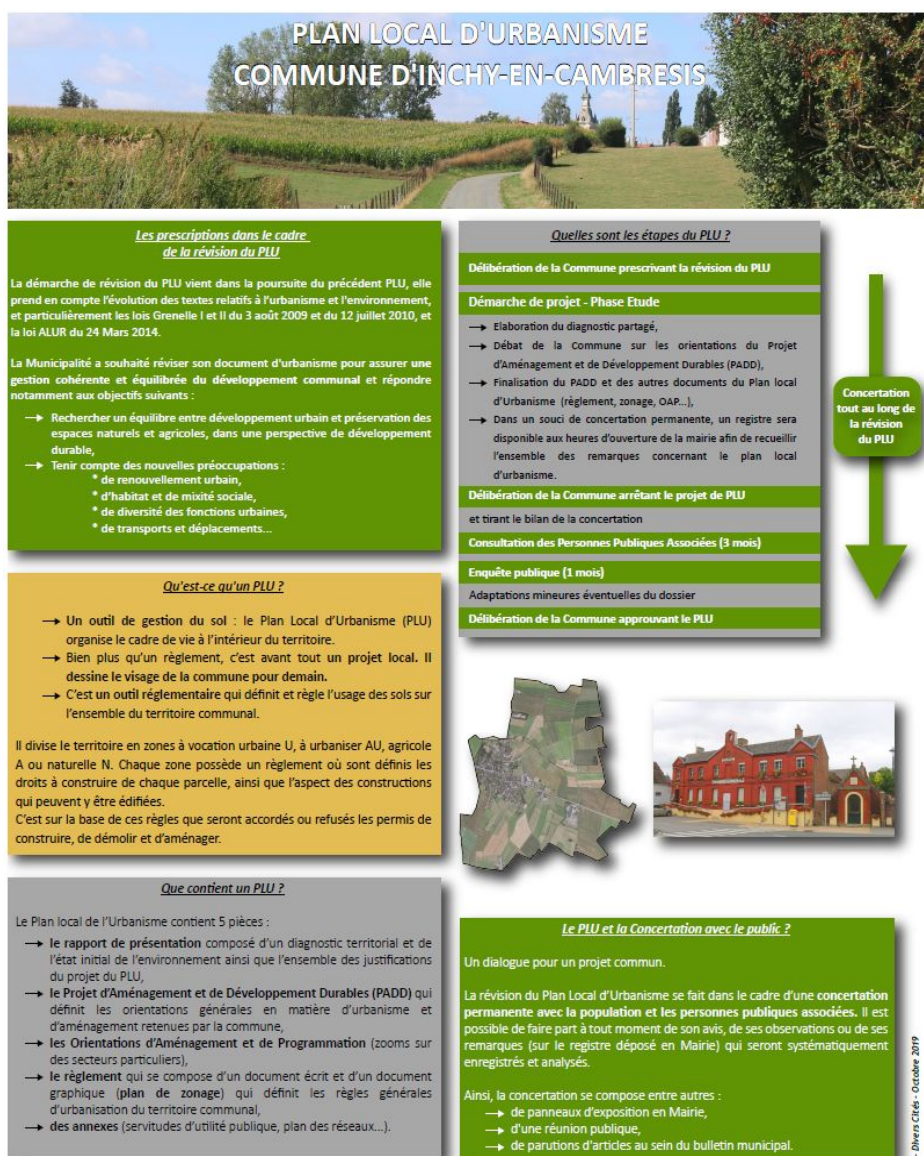
LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA CONCERTATION :

Chaque document validé a été disponible en mairie.

La commune de INCHY EN CAMBRESIS avec le concours du bureau d'études, a procédé à l'affichage en mairie de trois panneaux informatifs sur la démarche de PLU et le diagnostic territorial.

1/ AFFICHAGE DE PANNEAUX INFORMATIFS EN MAIRIE

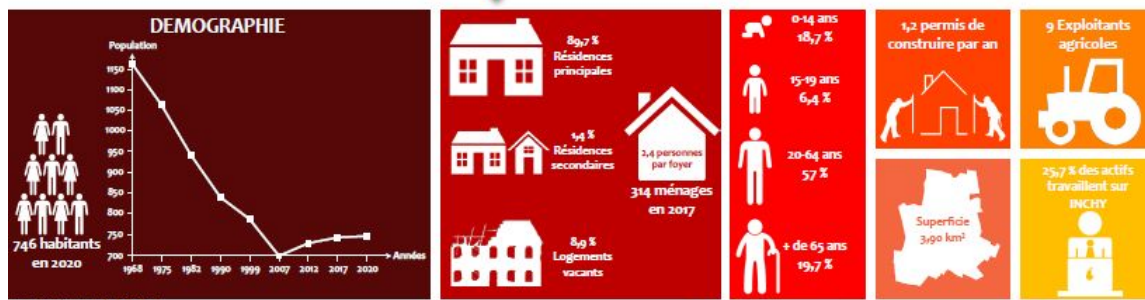
- Un premier panneau informatif a été affiché en mairie pour présenter la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (prescriptions, qu'est-ce qu'un PLU ?, que contient un PLU ?, quelles sont les différentes étapes ?, quelle concertation?, et le calendrier prévisionnel) :



- Un second panneau informatif a été affiché en mairie pour présenter le diagnostic territorial de la Commune (chiffres-clés, architecture, équipements, informations diverses) :



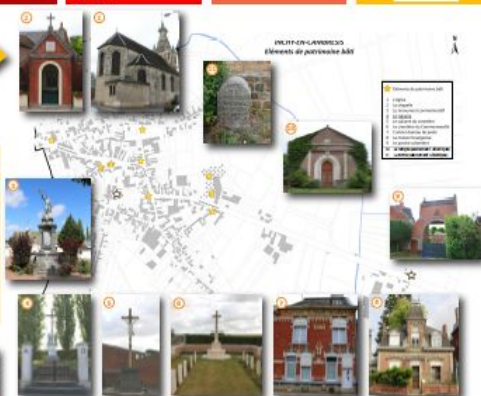
STATISTIQUES : LES CHIFFRES CLEFS*



TYPOLOGIES ARCHITECTURALES ET PATRIMOINE

Inchy dispose d'un patrimoine architectural typique des communes rurales du Cambrésis. On retrouve notamment l'emploi de matériaux traditionnels, tels que la brique rouge, la pierre, le grès, les tuiles en terre cuite et l'ardoise. L'habitat est majoritairement composé de fermes et longères ayant pignon sur rue, ainsi que de maisons traditionnelles ou maisons de Mulquinières (disposant d'ouvertures en arc appelées blocures). Le bâti se compose également de maisons basses traditionnelles, maisons de ville au profil plus étroit, de maisons de maître ou de villas de style balnéaire ou d'inspiration art-déco. On retrouve des compositions architecturales riches de détails : alternances de jeux de briques, frises, briques colorées... Le bâti est influencé par le monde rural (décorrotoir, anneaux de fer forgés...) ainsi que l'industrie textile (toits de shed, blocures...). Notons qu'Inchy est une des rares communes du Nord dont certaines demeures remarquables ont survécu aux incendies et bombardements des deux Guerres-Mondiales.

A savoir, il existe deux monuments historiques sur la commune d'Inchy : il s'agit du Temple Protestant, monument inscrit et de la Borne Ancienne, monument classé.



LES PRINCIPAUX EQUIPEMENTS

AUTRES INFORMATIONS

- Sur Inchy, l'alimentation en eau, l'exploitation du réseau d'assainissement et la défense extérieure contre l'incendie sont assurées par Noréade ;
- Inchy est desservie en fibre optique ;
- Le territoire est concerné par une zone propice au développement éolien ;
- Concernant les risques et aléas sur la commune, on retrouve :
 - Un aléa relatif aux remontées de nappe phréatiques (le long de l'Erclin),
 - Des axes de ruissellements des eaux pluviales et des points bas potentiels,
 - Un risque potentiel de débordement de l'Erclin,
 - Un aléa retrait-gonflement des sols argileux classé faible à nul,
 - Une zone de sismicité modérée (zone de niveau 3),
 - Un périmètre de susceptibilité de cavités souterraines et la présence de cavités souterraines en centre-bourg,
 - L'absence de site identifié BASOL,
 - Sept sites BASIAS recensés,
 - Un aléa engins de guerre,
 - Le passage d'une canalisation de gaz,
 - La RD643 entre Cambrai et Le Cateau classée route à grande circulation et au titre de la Loi Bruit.



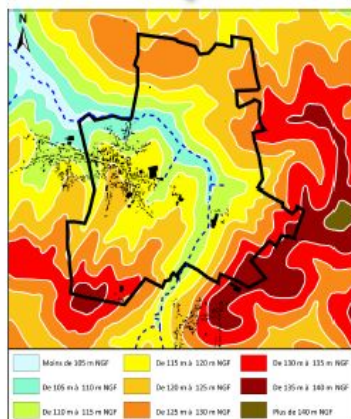
- Un troisième panneau informatif a été affiché en mairie pour présenter le diagnostic territorial de la Commune (relief, géologie, hydrographie, paysages) :



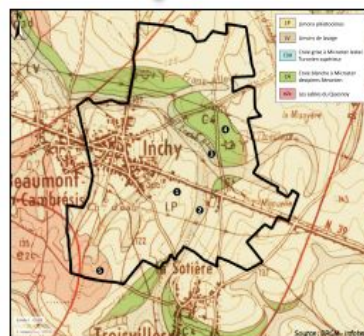
LE RELIEF

Inchy se caractérise par un relief de petits vallonnements. La hauteur maximale est de 136 m NGF au Sud-Est du territoire et la hauteur minimale est de 105 m NGF au Nord-Ouest. La partie bâtie se trouve au creux de la Vallée de l'Erdin entre 105 et 130 m NGF environ.

Le relief se caractérise par la présence d'ondulations formant des étendues pâturées, ponctuées de linéaires de haies et d'alignements d'arbres. On notera que l'Erdin traverse le territoire, et s'écoulant dans une orientation Sud / Nord-Ouest pour rejoindre l'Escaut plus au Nord.



LA GEOLOGIE

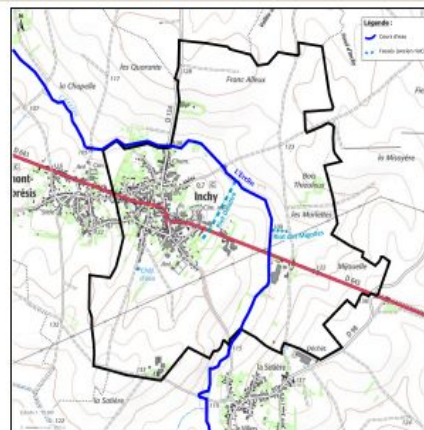


Inchy est située sur un vaste plateau crayeux traversé par des petits cours d'eau appelés riots : c'est le plateau à Riots du Cambrésis. Le paysage est constitué par un ensemble d'ondulations à l'image des autres communes du Cambrésis. L'ossature du relief est formée par des assises crayeuses de type craie blanche à silex (craie blanche sénienne et craie grise du Turonien supérieur) en continuité du contexte géologique du bassin parisien. Cette strate est recouverte par une épaisse couche de limons pléistocènes ce qui rend le sol fertile et propice à l'exploitation agricole, car elle peut notamment renfermer des nappes d'eau profondes.

L'HYDROGRAPHIE

L'eau est présente par le passage du cours de l'Erdin traversant le territoire. On retrouve également le passage de petits riots tels que Le Riot des Migolles et Le Riot Delattre.

Long d'environ 34 km, l'Erdin prend sa source à Maurois à 140 m d'altitude, et traverse plus d'une dizaine de communes. Son débit est de l'ordre de 0,45 m³/s (moyenne interannuelle prise à Ihwy). Il traverse le territoire du Sud vers le Nord, à l'Est de la partie urbanisée, la largeur de son tracé est variable de 1 m à 3,5 m, ses abords sont enherbés, et abrupts. L'Erdin s'accompagne d'une ripisylve intermittente. Notons que sur certaines parties du territoire, l'Erdin est encombré de débris de végétaux pouvant obstruer le bon écoulement des eaux (embâcles) et contribuer à la dégradation des milieux aquatiques.



LES PAYSAGES

La commune n'est pas concernée par une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF), ni par le réseau Natura 2000. Néanmoins, le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique) qui vise à identifier, préserver et restaurer les continuités écologiques nécessaires au maintien de la biodiversité pour restaurer une trame verte et bleue sur le territoire régional, identifie des espaces à renaturer, on retrouve notamment le cours d'eau de l'Erdin figurant parmi les espaces fluviaux à renaturer.

Notons qu'Inchy se localise dans l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) d'Inchy-Troisvilles (territoire ORQUE), et dispose de Zones à Dominantes Humides le long du cours de l'Erdin, correspondant à des prairies et à des formations forestières à forte naturalité.

Le SCOT du Cambrésis (Schéma de Cohérence Territoriale) intègre les principales données du Schéma Territorial de Trame verte bleue du Pays du Cambrésis. Ainsi, le Schéma Trame Verte et Bleue territoriale du Pays du Cambrésis identifie :

- l'Erdin et les petits riots ;
- des linéaires de haies à préserver et boisements isolés ;
- le réseau de prairies qui ceinturent le village.



La Trame Verte et Bleue est un réseau écologique cohérent, permettant aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer. Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est élaboré conjointement par l'État et le Conseil régional.



Selon l'Atlas des paysages du Nord - Pas-de-Calais, Inchy appartient au système paysager des plateaux cambrésiens. D'une largeur d'une vingtaine de kilomètres, le plateau cambrésien se situe entre la ville de Cambrai et Le Cateau. Les paysages se caractérisent par la présence de grands plateaux cultivés ponctués de villages groupés, où la végétation se fait rare, et où la topographie est principalement constituée de petits reliefs de riots. Toutefois, bien qu'appartenant au sous-ensemble des « Plateaux Cambrésiens », la commune d'Inchy possède un paysage transitoire bénéficiant également des richesses des paysages de la vallée de la Selle (Paysages Hennuyers - Ondulations hennuyères).

On retrouve de vastes paysages ouverts constitués de cultures (cultures céréalières, betteraves, etc.) offrant des perspectives sur des horizons lointains. Ces paysages d'openfield constitués de vastes parcelles, sont l'héritage de terres issues du remembrement, et de la régression de l'élevage.

Les paysages Hennuyers forment une transition entre l'Ouest des grands plateaux céréaliers et l'Est bocager. Ces paysages de la vallée de la Selle suivent un profil étroit, s'étendant sur une dizaine de kilomètres de largeur entre l'immensité des paysages de labours ponctués de riots et la vallée bocagère de la Sambre et la vaste forêt de Mormal. Les paysages de la vallée bénéficient d'une richesse végétale qui se traduit par la présence de rus, riots, ruisseaux, bords d'une ripisylve, de prairies humides et d'horizons bocagers soulignant les reliefs creux. Les paysages se caractérisent par une alternance de plateaux labourés, de petits boisements et de vallées creusées par les ruisseaux et rivières. Les paysages hennuyers fonctionnent comme une transition entre l'Est bocager et l'Ouest céréalière : ils se composent ainsi d'ondulations céréalières dans la continuité des plateaux à riots du Cambrésis, de vallées foisonnantes où s'organise un habitat groupé et concentré, de prairies bocagères ou simplement ponctuées d'arbres.

2/ INFORMATION DANS LE BULLETIN MUNICIPAL (COURRIER DISTRIBUE DANS LES BOITES AUX LETTRES DES HABITANTS)

- Deux informations sur la présentation et l'état d'avancement du PLU ont été distribuées dans les boîtes aux lettres des habitants :

Information n°1

Informations relatives au Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le PLU ne répondant plus aux réglementations actuelles, aux besoins communaux et n'étant plus compatible avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale du Cambrésis (SCoT), la commune d'Inchy-en-Cambrésis a prescrit la révision de son PLU le 13 avril 2017.

Suite aux principaux enjeux qui sont ressortis lors de la rédaction du diagnostic territorial, une commission municipale a été formée et travaille à la rédaction de grandes orientations qui figureront au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Ces orientations seront par la suite déclinées réglementairement au sein du plan de zonage et du règlement écrit, qui permettront de découper le territoire communal en différentes zones : urbaine (U), à urbaniser (AU), agricole (A) et naturelle (N).

Pour rappel : dans le cadre d'une démarche de concertation avec les habitants, un registre est à votre disposition en mairie pour recueillir vos éventuelles remarques sur le projet.

Information n°2

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal a délibéré pour faire évoluer son document d'urbanisme. Depuis lors, nous nous appliquons à trouver un juste équilibre au regard des projets de la commune et des normes et contraintes qui nous sont imposées.

Par ailleurs, la pandémie que nous avons traversée nous a ralenti dans l'étude, qui suit maintenant un bon rythme de travail.

Le PLU est un document qui prend du temps à réviser car il va définir le visage que prendra notre commune pour les décennies à venir. Ainsi, nous travaillons minutieusement pour qu'il reflète au mieux notre territoire tout en anticipant son évolution.

A ce stade, après avoir fait un état des lieux et discuter du projet global à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, nous travaillons actuellement à l'écriture des règles et au tracé du zonage. Nous réfléchissons également à l'aménagement des secteurs à enjeux et notamment aux abords de l'école.

Nous vous rappelons qu'un registre est disponible en Mairie pour recueillir vos interrogations et suggestions qui pourraient nous permettre d'enrichir notre réflexion.



3/ LES RÉUNIONS

Plusieurs réunions de concertation et de présentation du projet ont eu lieu :

- Réunion de concertation avec le monde agricole : 18 décembre 2019

Commune INCHY-EN-CAMBRESIS
Mairie, 4 rue de Troisvilles
59540 INCHY-EN-CAMBRESIS



REVISION DU PLU

Invitation à la réunion d'élaboration du diagnostic agricole

Dans le cadre de la révision des Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) du groupement de communes de BERTRY, BETHENCOURT, INCHY, LIGNY-EN-CAMBRESIS, QUIEVY, SAINT-AUBERT, SAINT-SOUPLET, CATILLON-SUR-SAMBRE et ORS, nous vous convions à la réunion d'élaboration du diagnostic agricole. Un PLU est un document d'urbanisme permettant au territoire de définir un projet de développement local pour les prochaines années.

Les dimensions relatives à l'urbanisme, le développement économique, l'agriculture, les besoins en logements et en équipements, les déplacements, l'environnement, etc. seront abordées dans cette démarche.

Dans l'objectif de définir un projet commun, des entretiens individuels d'environ 15 minutes, seront organisés, et un horaire de passage vous a été attribué. Nous vous convions donc le :

Mercredi 18 décembre 2019 à partir de 11h00
(voir horaire de passage sur le tableau au verso de cette page)
en Mairie d'Inchy,
4 rue de Troisvilles 59540 INCHY-EN-CAMBRESIS

Le **diagnostic agricole** a pour but de **fournir un état des lieux précis de l'agriculture** prenant en compte les **caractéristiques** (bâtiments agricoles, accès aux parcelles, etc.), les **perspectives d'évolution** (fonciers, bâtiments...), le **potentiel agricole à protéger...** de chaque exploitation.

Afin de préparer au mieux ces entretiens, nous vous serions reconnaissant de bien vouloir **pré-remplir le questionnaire** et d'identifier les **parcelles exploitées (pâtures et/ou cultures)** sur le plan cadastral joints au présent courrier.

La réunion se déroulera en présence de Madame Sixtine REVENAZ, Chargée d'études auprès de la Chambre d'Agriculture. La Commune, accompagnée par le bureau d'étude PADE Ingénierie, vous invite donc à vous inscrire dans cette démarche.

Bien Cordialement,
Monsieur Jean-Louis CAUDRELIER,
Maire d'Inchy,

- Réunion avec les principales Personnes Publiques Associées sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : 29 avril 2021,
- Réunion avec les Personnes Publiques Associées pour présentation du projet réglementaire (Pré-Arrêt de projet) : 23 mai 2023,
- **Réunion publique à la salle des fêtes : 23 mai 2023** (avec invitation par flyer déposé dans toutes les boîtes aux lettres de la commune). La réunion publique a été l'occasion d'échanger sur le projet de renouvellement urbain à côté de l'école communale.

EXTRAITS DU DOCUMENT PRESENTE LORS DE LA REUNION PUBLIQUE

INCHY

Réunion publique

Révision du Plan Local d'Urbanisme
INCHY (59) – 23/05/2023

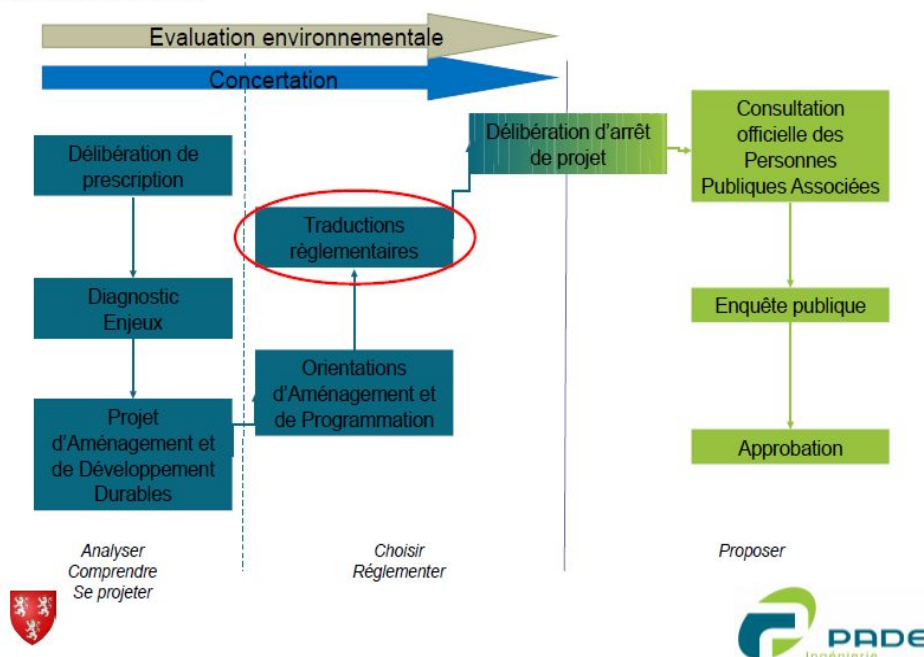


Sommaire

- Preamble
- Qui élabore un PLU ?
- La hiérarchie des normes
- Qu'est ce qu'un PLU ?
- Où en sommes nous ?
- Le PADD
- Zonage
- OAP
- Règlement
- Calendrier prévisionnel
- Temps d'échange



Où en sommes nous?



Découpage du territoire en zones

Les zones urbaines: U

- Ua: zone urbaine à vocation principale d'habitat;
- Ue: zone d'activités économiques;

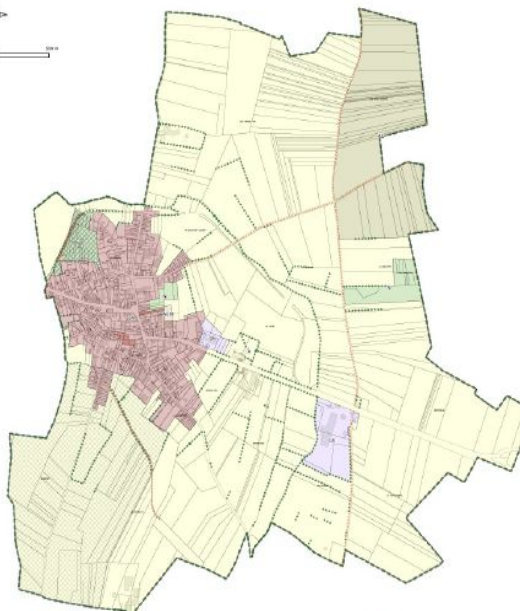
La zone à urbaniser: AU

- Auca: zone à urbaniser équipée à vocation principale d'habitat

La zone agricole: A

- A: zone agricole
- Ae: zone agricole propice au développement éolien

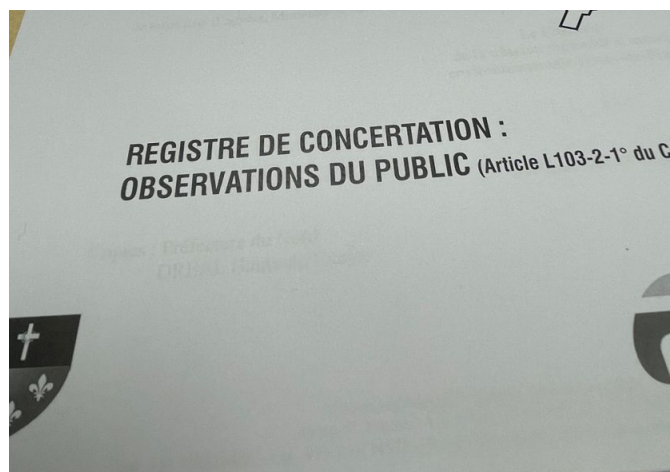
La zone naturelle: N



4/ LE REGISTRE

Le registre de concertation a été disponible en mairie depuis la date de prescription de la procédure jusqu'à la date de validation de l'arrêt de projet, qui a aussi tiré le bilan de la concertation.

Exemple de réalisation



Ce registre était accompagné des principaux éléments du dossier, mis à jour en fonction de son état d'avancement (Diagnostic et PADD notamment).

Au total, 8 remarques ont été formulées sur le registre mis à l'entière disposition de la population. L'ensemble de ces remarques ont portées essentiellement sur des intérêts privés. Elles ont été prises en compte lorsque le réglementation le permettait, en s'assurant d'un intérêt général porté au document global (notamment une remarque concernant les inondations). La dernière remarque émise une journée avant l'arrêt de projet pourra être réétudiée après enquête publique.

CONCLUSION :

La concertation mise en place tout au long de la procédure a été significative. En effet, si la commune a bien réalisé la concertation prévue au sein de la délibération prescrivant la révision de son PLU, elle l'a également enrichie (panneaux d'affichage notamment).

Cette concertation a notamment permis de porter de légères adaptations sur l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) et de conforter l'existence d'un risque inondation au sud-ouest de la commune, ce qui a été bénéfique au document.

La concertation s'est déroulée sans aucun problème majeur.

Le bilan de la concertation est donc positif.